

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
25/01/95

Origine :
ENSM

Réf. :
ENSM n° 3/95

Plan de classement :
45

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(Pour attribution)

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux
M. le Médecin Chef de la Réunion
MMES et MM les Médecins Conseils Chefs de Service
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour information)

Objet :

FONDS NATIONAL DE PREVENTION, D'EDUCATION ET D'INFORMATION SANITAIRES.

Dépliants d'information édités par la Société FACIMPRIM

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

Dossier suivi par :

Téléphone :

Date de Réponse :

Mme ROBERT-RENUCCI

42.79.35.83

@

Echelon National du Service Médical

25/01/95

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine :
ENSM

(pour attribution)

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux
M. le Médecin Chef de la Réunion
MMES et MM les Médecins Chefs de Service
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour information)

N/Réf. : ENSM n° 3/95

Objet : Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information
Sanitaires.
Dépliants d'information édités par la Société FACIMPRIM.

Le Conseil National du Sida a mis en cause, par correspondance du 27 octobre 1994, la communication de la CNAMTS à propos d'un dépliant d'information sur le Sida mentionnant les références de la Caisse Nationale et dont le contenu comporte de nombreux archaïsmes, voire des erreurs.

Ce document, imprimé par la Société FACIMPRIM, est sans conteste totalement obsolète.

C'est pour cette raison, qu'en prévision de la Journée Mondiale sur le Sida, un message avait été diffusé le 28 novembre 1993 sur le serveur des chargés de communication de toutes les Caisses d'Assurance Maladie. Ce message précisait qu'en dépit de la mise à jour de ce dépliant au 30 septembre 1993 par la dite Société, celui-ci

comportait un certain nombre d'inexactitudes. Compte tenu de ces éléments, la Mission Prévention et Santé Publique de l'ENSM ne souhaitait pas qu'il fût procédé à la diffusion de cette brochure.

Par ailleurs, il s'avère que l'ensemble des dépliants imprimés par cette Société nécessiterait une mise à jour, tant au niveau de leur contenu, que de leur présentation, notamment lorsqu'il est fait référence aux émissions télévisées "Objectifs Santé" qui ne sont plus diffusées.

Une procédure de récupération par la CNAMTS des matrices et des éléments clichés nécessaires à l'impression de ces dépliants est actuellement en cours d'examen.

En l'attente, je vous demande de prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin que la diffusion de ces documents soit définitivement interrompue, quel que soit l'état des stocks disponibles et que bien entendu, il n'en soit plus passé commande à la Société FACIMPRIM.

J'interviens parallèlement auprès de la dite Société pour l'informer de cette décision.

Le Directeur

Gérard RAMEIX